

VILLE DE LENS
(PAS-DE-CALAIS)



PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Adresser la correspondance impersonnellement à
Monsieur le Maire
Député du Pas-de-Calais
Vice-Président de la Communauté de LENS-LIEVIN
62307 LENS CEDEX

=====

☎ 03.21.69.86.86 - Télécopie 03.21.69.08.22

SEANCE ORDINAIRE
DU 15 MAI 2009 A 19 H 15

=====

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES CONTENTIEUX

FD/VB

L'an deux mille neuf, le quinze mai, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 6 mai 2009.

Etaient présents : MM. DELCOURT ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM. DECOURCELLES, DAUBRESSE, Mme CORRE, M. LAVILLE, Mmes LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, MM. CECAK, MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, Mme MAZEREUW, MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes LEDENT, REMILI, BOIS, MM. DUCARIN, RAYTER, Mme BOLI, Mlle TIMME, MM. BOURSIER, DEPREZ, Mmes PERMUY, GAUTHY, M. MISMACQUE, MM. REAL (ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE jusqu'à son arrivée à 20 heures 27 après le vote de la délibération n° 15, avant l'évocation de la délibération n° 16), HUMEZ, Mlle WOITTEZ.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH, ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, M. PLAYEZ, ayant donné pouvoir à Mme CORRE sauf pour la délibération n° 13, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. CAVACO, Mme SAINT-ARNOULT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Maurice DHEDIN, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

REGLEMENTATION, AFFAIRES JURIDIQUES ET AFFAIRES GENERALES

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Relevé des décisions

N° d'ordre	Date de la décision	Objet de la décision
2009-23	27/01/09	Relative à la résiliation d'un marché relatif à la mise en place d'une architecture client léger (société NET LOGON à 94320 THIAIS)
2009-24	24/02/09	Relative à la désaffectation des concessions trentenaires et temporaires de 15 ans aux cimetières Est, Ouest, Nord
2009-25	24/02/09	Relative à la reprise de concessions trentenaires et temporaires aux cimetières Est, Nord, Ouest
2009-26	25/02/09	Portant désignation d'un avocat devant les juridictions administratives (Maitre GOHON, avocat à 75010 PARIS – contentieux Ville de Lens c/ société France Telecom)
2009-27	03/03/09	Relative à la location d'une exposition intitulée "Correspondances" du 23 au 30 mars 2009 à Mme DEVOS, artiste plasticienne à 93400 SAINT OUEN, dans le cadre de la 13 ^{ème} édition du salon du livre policier
2009-28	05/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif au contrôle de conformité électrique, mécanique et de stabilité des ouvrages d'éclairage public de la Ville de Lens (société ROCH SERVICES à 95807 CERGY PONTOISE)
2009-29	05/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'étude de stationnement dans le centre ville (société ASCODE à 78000 VERSAILLES)
2009-30	05/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'assistance à la sectorisation scolaire de la Ville de Lens (société ANFIS-ETUDES à 76000 ROUEN)
2009-31	06/03/09	Relative au don de documents pilonnés à l'association Essor située à ARRAS
2009-32	10/03/09	Relative à la révision du taux des crédits culturels alloués aux écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2009/2010
2009-33	19/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un nouveau site Internet pour la Ville de Lens (société ITEMS INTERNATIONAL à 92442 ISSY LES MOULINEAUX)
2009-34	19/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de matériels espaces verts (sociétés MOTOCULTURE DE LA PEVELE à 59310 ORCHIES, LAMBIN à 59134 FOURNES EN WEPPE et PATOUX MOTOCULTURE à 62136 RICHEBOURG)
2009-35	19/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif au conseil et à l'expertise juridique (société ERNST ET YOUNG à 59042 LILLE)
2009-36	19/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux travaux de désamiantage du sous-sol du bâtiment situé avenue Van Pelt à Lens (société APINOR à 62440 HARNES)
2009-37	23/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'organisation de sorties scolaires à la journée à Paris et au Musée du Louvre (société La Croix du Sud, l'Evasion - agence de 75002 PARIS)
2009-38	27/03/09	Relative aux rencontres d'auteurs dans le cadre de la 13 ^{ème} édition du salon du livre policier
2009-39	27/03/09	Relative à la mise à disposition de l'exposition intitulée "Le Polar français" du 20 au 31 mars 2009 dans le cadre de la 13 ^{ème} édition du salon du livre policier (convention avec la Ville d'ARRAS)
2009-40	31/03/09	Relative à l'organisation de trois conférences par l'association "Les Obsédés Textuels" à PARIS durant l'année 2009

2009-41	31/03/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de plantes pour le fleurissement de la Ville de Lens pour l'année 2009 (société LES SERRES DE ROUVROY à 62320 ROUVROY)
2009-42	02/04/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation d'un stage de formation BAFA en faveur des jeunes (bâtiment C du CAJ, parvis de l'église Saint Edouard du 26 avril au 1 ^{er} mai 2009)
2009-43	02/04/09	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie à la Ligue de l'Enseignement pour l'organisation d'un stage de formation BAFA en faveur des jeunes (bâtiment A du CAJ, parvis de l'église Saint Edouard du 26 avril au 3 mai 2009)
2009-44	06/04/09	Relative à la résiliation d'un marché relatif à la fourniture de briquettes de lait dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Lens (société DENOYELLES à 59770 MARLY)
2009-45	06/04/09	Relative au don d'archives de Madame Danièle PERRON-TOURBIER, domiciliée à 59130 LAMBERSART
2009-46	06/04/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de désherbants non rémanents, fongicides, insecticides, acaricides, anti-mousse et divers autres produits phytosanitaires, engrais, amendements et hydro-rétenteurs (sociétés DESMIDT AGRO TECHNIQUES à 62370 AUDRUICQ et GRAINOR à 59242 TEMPLEUVE)
2009-47	07/04/09	Relative à l'ouverture de comptes à terme
2009-48	14/04/09	Relative au don d'archives de Monsieur Klaus BARTUSCHEK domicilié à Kiel en Allemagne
2009-49	14/04/09	Autorisant à défendre les intérêts de la Collectivité dans le cadre d'un recours en annulation d'un arrêté du maire (Monsieur Jean-Roger BERRIER)
2009-50	16/04/09	Relative à la constitution de partie civile de la Ville de Lens suite à l'agression dont a été victime Monsieur Bruno DHEDIN
2009-51	17/04/09	Relative à la mise à disposition d'une malle thématique intitulée "TAPIS DE LECTURE POULOUTE L'HIPPOPOTAME" du 26 mai au 16 juin 2009 (convention avec le Conseil Général du Pas-de-Calais - médiathèque départementale)
2009-52	20/04/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la taille en rideau des arbres avenues du 4 septembre, Raoul Briquet et de la Place Roger Salengro pour l'année 2009 (société SEM ESPACES VERTS à 78370 PLAISIR)
2009-53	20/04/09	Relative à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue des travaux relatifs à la viabilisation de la parcelle foncière de la résidence Sellier (société REVAL SAS à 62470 CALONNE RICOUART)
2009-54	20/04/09	Relative à la mise à disposition de places de stationnement situées au centre technique municipal au profit de la société ROCH SERVICE à 95807 CERGY PONTOISE du 20 avril 2009 au 22 mai 2009 inclus
2009-55	27/04/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux prestations d'organisation d'un carnaval dans la Ville de Lens (société NORD COM EVENEMENTS à 62860 BUISSY)
2009-56	27/04/09	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux animations de plein air dans le cadre d'événements festifs de la Ville de Lens (sociétés DYNAMIC LAND à 02100 SAINT-QUENTIN et EUROPEAN PARTNER à 59310 LANDAS)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

.../...

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

QUESTION N° 2

SIGNATURE PAR LA COMMUNE DE LA CONVENTION AVEC ERDF DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE PROCÉDURE DE RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention relative à l'échange d'informations entre la Ville et ERDF sur les autorisations d'urbanisme susceptibles d'avoir un impact sur le réseau public d'électricité afin de favoriser les dossiers de travaux.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 3

DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 31 RUE DES DÉPORTÉS A LENS

(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la C.A.L.L. au titre du Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) pour l'acquisition de l'immeuble sis 31 rue des Déportés par l'Établissement Public Foncier afin de permettre la construction de logements sociaux.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 4

DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 190 RUE PAUL VERLAINE A LENS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la C.A.L.L. au titre du F.I.F. pour l'acquisition de l'immeuble sis 190 rue Paul Verlaine, ce qui permettra à terme de désenclaver l'impasse Blanquart.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

.../...

QUESTION N° 5**BATTERIE DE SIX GARAGES RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES JEAN MOULIN -
TRANSFERT DE GESTION AU PROFIT DE LA CARMi - APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2241-5 DU C.G.C.T.**

(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

Le conseil municipal autorise le C.C.A.S. de la Ville de LENS à céder au profit de la CARMi les six garages voués à la démolition situés à proximité de la résidence pour personnes âgées Jean MOULIN, la CARMi étant gestionnaire de cette résidence depuis le 1er janvier 2009.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 6**TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE JULES VERNE ET
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE
MAITRISE D'ŒUVRE FAISANT SUITE AU CONCOURS RÉALISÉ DANS LE CADRE DES
ARTICLES 38, 70 ET 74 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS**

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal attribue le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et d'extension de l'école Jules VERNE et de construction d'un restaurant scolaire au Groupement CARDON, B.A. BAT, BEHA LEGRAND, Atelier Aline LE CŒUR, pour un forfait de rémunération provisoire de 573 591,97 euros H.T. sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux de 5 462 780,70 euros H.T., avec un taux de rémunération global de 10,50 %.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 7**DEMOLITION DE LA TOUR FABRE A LA GRANDE RESIDENCE PAR L.T.O.HABITAT**

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de la société LE LOGEMENT DU TRAVAILLEUR de OIGNIES, de pouvoir démolir la tour Fabre sise à la Grande Résidence.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :35

Contre :0

Abstention :1 (Mme LEFEBVRE ne prend pas part au vote)

ACTION EDUCATIVE

QUESTION N° 8

APPEL A PROJET : INITIATIVES INNOVANTES EN MATIERE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DANS LES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - DECLARATION D'INTENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ARRAS

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire la municipalité dans l'appel à projet de la C.A.F. pour développer les structures "multi-accueil" et répondre aux besoins et attentes repérées en termes d'accueil du jeune enfant.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

FETES ET CULTURE

QUESTION N° 9

4EME ANNEE DE COURS DE L'ECOLE DU LOUVRE - CONVENTION DE PARTENARIAT

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre pour l'accueil d'une 4ème année de cours d'initiation à l'histoire générale de l'Art, la salle du Colisée étant mise gracieusement à disposition.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

QUESTION N° 10

TAUX DE PROMOTION APPLICABLE AU PERSONNEL

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal fixe le taux de promotion par grade d'avancement selon les modalités reprises dans la délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 11**MARCHE AUX FLEURS : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à recruter du personnel pour les besoins du marché aux fleurs et fixe les taux horaires de rémunération de ce personnel.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N° 12**ADULTES- RELAIS - CREATION DE DEUX POSTES**

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement de deux adultes-relais en qualité de médiateurs dans l'objectif d'améliorer les relations entre les habitants et les tiers institutionnels et/ou associatifs sur les secteurs de la Grande Résidence, de la Résidence Henri SELLIER, de la cité 4 et des cités 9, 9 bis, 12 et 14.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

FINANCES**QUESTION N° 13****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2009**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le conseil municipal décide de verser les subventions aux associations suivantes :

- Association Louvre Lens (A.2.L.).....	100,00 €
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (Groupement du Pas-de-Calais).....	250,00 €
- Confédération Française de l'Infirmitté Civile - Fédération du Pas-de-Calais	500,00 €
- Amicale du personnel de la Ville de LENS et du C.C.A.S.....	12 000,00 €
- Harmonie municipale.....	29 500,00 €
- Union locale F.O.....	2 300,00 €
TOTAL	44 650,00 €

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour :.....31

Contre :0

Abstentions :5 (Mmes REMILI, DAUTHIEU, CHOCHOI, MM. POSMYK, PLAYEZ ne participent pas au vote)

.../...

QUESTION N°14**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVANCE SUR SUBVENTION -
ANNEE 2009**

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Le conseil municipal décide de verser les subventions aux associations sportives suivantes :

- 1ère Compagnie de Tir à l'Arc.....	350,00 €
- AS Collège Jean ZAY.....	400,00 €
- AS LENS.....	3 750,00 €
- AS Lycée BEHAL.....	300,00 €
- AS Lycée CONDORCET.....	400,00 €
- AS Municipaux.....	300,00 €
- Avenir Billard Club Lensois.....	350,00 €
- Ecole Pugilistique Lensoise.....	550,00 €
- Football Club des Hauts de LENS.....	2 050,00 €
- Handball Club Lensois.....	2 500,00 €
- Judo Club Lensois.....	1 200,00 €
- Karaté Kunité shinkai de LENS.....	1 150,00 €
- Lens Yoseikan Budo.....	500,00 €
- Pétanque Club de LENS.....	600,00 €
- Racing Club de Lens Athlétisme.....	2 000,00 €
- Racing Club de Lens Basket Ball.....	2 100,00 €
- R.E.S.P.A.R.....	250,00 €
- Rugby Club de Lens-Liévin.....	1 800,00 €
- Sporting Détente Club Lensois.....	350,00 €
- Stade Nautique Lensois.....	3 700,00 €
- Taekwondo Lens.....	500,00 €
- Team Goujon Lensois.....	50,00 €
- Tennis Club de Lens.....	1 200,00 €
- U.S.E.P.....	1 100,00 €
- Union Sportive Ouvrière de Lens.....	1 250,00 €
TOTAL	28 700,00 €

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N° 15**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2009**

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N° 16**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA SOCIETE L2G POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DES GALERIES COMMERCIALES - GRANDE RESIDENCE**

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention financière avec la société L2G pour l'opération de construction des galeries commerciales à la Grande Résidence, la participation de la Ville s'élevant à 424 660 euros au titre du déficit du bilan de l'exploitation de l'opération.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

QUESTION N° 17**MOTION : SOUTIEN AU PERSONNEL PENITENTIAIRE**

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Texte intégral de la motion :

"Parallèlement à l'action parlementaire de Guy DELCOURT impliqué sur la question pénitentiaire dans le cadre du groupe d'études sur les conditions carcérales et les prisons, au niveau local la question de la prise en considération des conditions de travail des personnels pénitentiaires prend tout son sens avec l'arrivée prochaine de la prison centrale à Lens.

Après l'Education nationale, la santé, la justice, ... les problèmes soulevés par les surveillants pénitentiaires viennent s'ajouter à la longue liste des revendications de l'ensemble de la fonction publique en réaction aux réformes gouvernementales actuelles. C'est désormais à l'administration pénitentiaire de dénoncer le manque de moyens et d'effectifs pour assurer les missions de surveillance et de réinsertion qui sont les siennes dans un contexte de hausse du nombre de détenus aggravé par la dégradation des conditions de détention (vétusté des locaux, problèmes d'hygiène et respect des normes d'occupation, ...)

Depuis plusieurs années, différents rapports de l'Union Européenne condamnent la gestion carcérale française.

La surpopulation de la majorité des maisons d'arrêt accroît la difficulté des missions des personnels pénitentiaires et met en péril la sécurité des détenus comme celle du personnel.

Ce manque d'effectif compromet en outre l'un des objectifs de l'incarcération : la réinsertion des détenus, elle aussi assurée par les surveillants pénitentiaires dans la limite des moyens dont ils disposent. Le travail de réinsertion au sein des établissements est la première étape indispensable à une véritable démarche de réinsertion professionnelle et sociale à la sortie de prison, comme l'ambitionne d'ailleurs le Plan Espoir Banlieue de Fadela AMARA.

Aussi, le Conseil municipal de LENS témoigne son soutien au personnel pénitentiaire et rejoint leurs revendications concernant le manque de personnels, de moyens et d'accompagnement des jeunes surveillants de prison."

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :.....32

Contre :0

Abstentions :4 (MM. BOURSIER, DEPREZ, Mmes PERMUY, GAUTHY)

La séance est levée à 20 heures 59.